

Baccalauréat professionnel			
Sujet	Session 2013	Durée : 2 h	Coefficient : 2,5
Épreuve : HISTOIRE – GÉOGRAPHIE – ÉDUCATION CIVIQUE			

Le candidat traite obligatoirement les trois parties : Géographie, Éducation civique et Histoire.

Pour la première et la troisième partie, le candidat a le choix entre deux sujets.

	Pages
<p align="center">Première partie</p> <p align="center">Géographie (sujets d'étude)</p> <p align="center">9 points</p>	2/5
<p align="center">Deuxième partie</p> <p align="center">Éducation Civique (thème d'étude)</p> <p align="center">4 points</p>	3/5
<p align="center">Troisième partie</p> <p align="center">Histoire (situations)</p> <p align="center">7 points</p>	4/5 et 5/5

Ce sujet comporte 5 pages numérotées de 1/5 à 5/5.
Assurez-vous que cet exemplaire est complet.
S'il est incomplet, demandez un autre exemplaire au chef de salle.

L'usage de la calculatrice n'est pas autorisé.

Première partie : Géographie

(Sujets d'étude)

Le candidat a le choix entre les deux sujets suivants.

Sujet 1 : La transformation des espaces industriels français

Vous présenterez :

- les espaces traditionnels de la production industrielle, leurs activités et leurs localisations ;
- les nouveaux espaces dynamiques, leurs activités et leurs localisations ;
- les facteurs qui permettent d'expliquer ces transformations.

Vous appuierez vos réponses sur des exemples et vous pourrez les illustrer par un ou plusieurs schémas.

OU

Sujet 2 : Les mobilités de la population en France : la périurbanisation

- Vous proposerez une définition de la périurbanisation à l'aide d'un ou plusieurs exemples.
- Vous présenterez les principales conséquences de la périurbanisation (déplacements de la population, transformations des territoires, aspects économiques et environnementaux) en vous appuyant sur des exemples.

Vous pourrez illustrer vos réponses par un ou plusieurs schémas.

Deuxième partie : Education civique

(Thème d'étude)

Sujet : La Déclaration universelle des droits de l'homme

A partir du document et de vos connaissances, répondez aux questions suivantes :

- Dans quel contexte le texte de la Déclaration universelle des droits de l'homme a-t-il été adopté ?
- Quels sont les grands principes de cette déclaration ?
- Expliquez, à travers quelques exemples, si ces grands principes sont, soixante ans après leur proclamation, toujours respectés.

Document : La Déclaration universelle des droits de l'homme a 60 ans

Il y a soixante ans, le 10 décembre 1948, l'Assemblée générale de l'ONU adoptait à Paris la Déclaration universelle des droits de l'Homme, texte fondateur qui a inspiré le droit international d'après-guerre, mais dont l'idéal proclamé reste lointain et contesté. [...] Le texte de 1948 reste, selon le mot du juriste français René Cassin qui participa à son élaboration, "le premier manifeste que l'humanité organisée ait jamais adopté".

La Déclaration universelle des droits de l'homme a inspiré tous les traités internationaux de l'après-guerre, et est généralement reconnue comme le fondement du droit international relatif aux droits de l'Homme.

Par AFP, publié le 10/12/2008 (extraits) <http://www.lexpress.fr> (site consulté le 14/12/2012)

Troisième partie : Histoire (Situations)

Le candidat a le choix entre les deux sujets suivants.

Sujet 1 : Gandhi et la non-violence

Document : Discours de Gandhi du 26 janvier 1930 (extraits)

Nous croyons que c'est un droit inaliénable du peuple indien, comme de tout autre peuple, de vivre en liberté, de jouir des fruits de son travail et de posséder ce qui est nécessaire pour vivre afin d'avoir toutes les possibilités de la croissance. Nous croyons aussi que si un gouvernement prive un peuple de ces droits et le maintient dans l'oppression, ce peuple a le droit d'en changer ou même de le révoquer. Le gouvernement britannique de l'Inde n'a pas seulement privé le peuple indien de sa liberté, mais il s'est fondé sur l'exploitation des masses et a ruiné l'Inde économiquement, politiquement, culturellement et spirituellement.

En conséquence, nous croyons que l'Inde doit rompre ses liens avec la Grande-Bretagne et obtenir une complète indépendance. [...] Nous reconnaissons cependant que le moyen le plus efficace pour obtenir notre liberté n'est pas la violence. C'est pourquoi nous voulons nous préparer à renoncer, pour autant que nous le pouvons, à toute association avec le gouvernement britannique, et nous voulons nous préparer pour la désobéissance civile, y compris le refus de payer des impôts. Nous sommes convaincus que si nous pouvons retirer notre aide volontaire et arrêter de payer les impôts sans recourir à la violence, même face à la provocation, la fin de ce pouvoir inhumain est assurée. C'est pourquoi, aujourd'hui, nous nous engageons solennellement à suivre les instructions que le Congrès donnera dans le but d'établir l'indépendance totale.

Source : D'après *The collected Works of Mahatma Gandhi*, Ahmedabad, The Publications Division, Ministry of Information and Broadcasting, Government of India, 1971.

QUESTIONS

- 1) Présentez l'auteur du discours et le contexte dans lequel il écrit ce texte.
- 2) Quel est son objectif ? Distinguez, en les classant, les arguments qu'il met en avant pour justifier cet objectif.
- 3) Quels moyens souhaite-t-il utiliser pour atteindre son but ?
- 4) A-t-il réussi à atteindre ce but ? Expliquez votre réponse.

OU

Sujet 2 : La Toussaint 1954

Document : Appel du Front de libération nationale (FLN), le 1er novembre 1954 (extraits)

Notre action est dirigée uniquement contre le colonialisme, seul ennemi et aveugle, qui s'est toujours refusé à accorder la moindre liberté par des moyens de lutte pacifique. [...]

BUT : L'Indépendance nationale par :

- 1) La restauration de l'Etat algérien souverain, démocratique et social dans le cadre des principes islamiques.
- 2) Le respect de toutes les libertés fondamentales sans distinction de races et de confessions. [...]

MOYENS DE LUTTE :

Conformément aux principes révolutionnaires et compte tenu des situations intérieure et extérieure, la continuation de la lutte par tous les moyens jusqu'à la réalisation de notre but.

Pour parvenir à ces fins, le Front de libération nationale aura deux tâches essentielles à mener de front et simultanément : une action intérieure tant sur le plan politique que sur le plan de l'action propre, et une action extérieure en vue de faire du problème algérien une réalité pour le monde entier avec l'appui de tous nos alliés naturels.

C'est là une tâche écrasante qui nécessite la mobilisation de toutes les énergies et toutes les ressources nationales. Il est vrai, la lutte sera longue mais l'issue est certaine.

En dernier lieu, afin d'éviter les fausses interprétations et les faux-fuyants, pour prouver notre désir de paix, limiter les pertes en vies humaines et les effusions de sang, nous avançons une plate-forme honorable de discussion aux autorités françaises si ces dernières sont animées de bonne foi et reconnaissent une fois pour toutes aux peuples qu'elles subjuguent le droit de disposer d'eux-mêmes.

- 1) La reconnaissance de la nationalité algérienne par une déclaration officielle abrogeant les édits, décrets et lois faisant de l'Algérie une terre française en déni de l'histoire, de la géographie, de la langue, de la religion et des mœurs du peuple algérien.
- 2) L'ouverture des négociations avec les porte-parole autorisés du peuple algérien sur les bases de la reconnaissance de la souveraineté algérienne, une et indivisible.
- 3) La création d'un climat de confiance par la libération de tous les détenus politiques, la levée de toutes les mesures d'exception et l'arrêt de toute poursuite contre les forces combattantes.

Cité dans La guerre d'Algérie, tome III, sous la direction d'Henri Alleg , Temps Actuels, 1981.

QUESTIONS

- 1) Pourquoi l'expression "l'Algérie une terre française" illustre-t-elle le contexte dans lequel est produit ce texte ?
- 2) Présentez le FLN. A qui s'adresse-t-il ? Quel est son objectif ?
- 3) Caractérisez les moyens par lesquels le FLN cherche à atteindre cet objectif, puis classez-les.
- 4) Que se passe-t-il le 1^{er} novembre 1954 ? Expliquez pourquoi ce jour-là est considéré comme un événement historique.

Baccalauréat Professionnel- Toutes spécialités	
Épreuve E5 Sous-épreuve U52 : Histoire- géographie- Éducation civique	
Repère de l'épreuve : 1309 -FHG HGEC 2	Page 5 sur 5